



VOIR & SAVOIR

édité par l'Union Fédérale des Consommateurs
QUE CHOISIR de Côte-d'Or

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



Nous arrivons à la fin d'une année toujours aussi compliquée que la précédente, puisqu'on nous annonce des conditions sanitaires qui, au lieu de s'améliorer, viennent se compliquer avec l'apparition d'un nouveau variant « omicron » qui semble-t-il est plus virulent que les précédents.

Mais ne tombons pas dans la morosité et pensons aux fêtes qui se rapprochent et vont être pour chacune et chacun d'entre nous l'occasion de se retrouver en famille.

L'actualité de notre association c'est toujours l'accueil des consommateurs sur rendez-vous en appliquant les gestes barrières.

Le recrutement de nouveaux bénévoles nous permet aujourd'hui d'ouvrir deux permanences qui n'étaient plus opérationnelles, je veux parler des assurances et du logement-location-copropriété.

Pour les assurances, le conseiller reçoit les consommateurs le mardi matin de 9 h à 12 h et concernant le logement, le lundi après-midi de 14 h à 17 h.

Parallèlement la permanence d'Auxonne a ouvert ses portes le vendredi 8 octobre de 9 h à 12 h et notre conseiller reçoit le public chaque semaine ce même jour à la même heure.

Dans le précédent bulletin, nous avons parlé du passage d'un Van aux couleurs de l'UFC qui sillonnait le territoire à l'occasion des 70 ans de notre association.

Vous trouverez dans la rubrique « Vie associative » le résumé des actions conduites par l'AL de Côte-d'Or à cette occasion.

Chers adhérents (es), chers amis (es) soyez chaleureusement remerciés (ées) pour votre fidélité. Le Conseil d'Administration, se joint à moi pour vous souhaiter un joyeux Noël et une meilleure année 2022.

Odette MAIREY

N° 180 - Janvier 2022
Revue trimestrielle



SOMMAIRE

Vie associative **P. 2-3**

- Résumé de l'anniversaire des 70 ans de l'UFC en Côte-d'Or

Informations judiciaires **P. 4**

- Privilégier la pré-plainte en ligne

Santé **P. 5**

- Réflexions sur une situation inédite

Environnement **P. 6-7**

- Echos (de) l'eau

Bailleurs sociaux **P. 8**

- Suite de l'offre « Contrat Multi-services » ORVITIS

Infos pratiques **P. 9**

- Gaz et électricité : il y a des économies à faire !

Le saviez-vous **P. 10**

Remerciements **P. 11**

Humour **P. 11**

Prix du numéro : 1,80 €
Commission Paritaire 0918 G 83511
ISSN 02912767

Résumé de l'anniversaire des de l'UFC-QUE-CHOISIR en Côte-d'Or

70ans
Que Choisir
le pouvoir d'agir!

Comme indiqué dans le n° 179 de notre Bulletin, l'association a poursuivi ses actions anniversaires sur le Département.

C'est ainsi que le dimanche 26 septembre nous étions présents, aux côtés de nos bénévoles du secteur, à la Foire dite écologique de Semur-en-Auxois pour poursuivre l'information des consommateurs à la fois sur les 70 ans de l'association, mais surtout pour leur faire des démonstrations de l'application **QuelProduit** ? A cette occasion nous les avons invités à nous rejoindre en qualité de Sympathisant avec la possibilité offerte d'une adhésion au prix exceptionnel de 15 €. Malgré une température un peu fraîche, nous avons reçu un grand nombre de

visiteurs intrigués, comme lors du Grand'Dèj, par les emballages disposés sur une table en vue des démonstrations. Celles-ci ont eu beaucoup de succès notamment auprès des jeunes et des couples avec enfants. Ce fut aussi l'occasion de rencontrer un nouveau candidat motivé pour rejoindre l'équipe de Montbard et



Semur-en-Auxois. M^{me} Le Maire de Semur-en-Auxois nous a rendu visite et à cette occasion s'est montrée intéressée par notre proposition de rendez-vous Conso... A suivre donc !



Mais la grande opération anniversaire des 70 ans a été celle qui s'est déroulée sur Dijon les 16, 17 et 18 octobre lors du passage du Van de l'UFC-Que-Choisir.



Après plusieurs démarches infructueuses, nous avons enfin pu obtenir les autorisations de stationnement de la Ville de Dijon.

C'est ainsi que le 16 octobre après-midi nous avons stationné le Van sur la Place François Rude et là, nous avons pu tenir un stand toujours avec la distribution de flyers des 70 ans et les démonstrations de l'application **QuelProduit** ?

Par ailleurs nous avons invité les visiteurs à rejoindre notre « Bar à eaux » pour une dégustation d'eaux, à l'aveugle, avec comme objectif de reconnaître parmi trois eaux, dont

2 eaux de source, laquelle correspondait à l'eau du robinet. Chaque participant a gardé le verre utilisé et les gagnants ont eu en cadeau une gourde en verre aux couleurs de l'UFC-Que-Choisir, les autres ont eu une pochette cadeau verte avec l'inscription « Consommation responsable », thème générique de toutes ces journées anniversaires.

En complément des cadres de Photos permettant un photomaton et portant certains messages de consommation responsable, exemple « Je réduis ma consommation de plastique », ont permis aux visiteurs adultes et enfants de se prendre en

photo avec leur téléphone personnel. C'était le côté plus ludique !

Pour compléter l'information des consommateurs et les inviter à partager les demandes de l'UFC-Que-Choisir, 4 pétitions leur ont été proposées :

- TVA sur les taxes énergétiques. Halte à l'escalade fiscale.
- Démarchage téléphonique. Interdisons le Fléau.
- Pour une eau du robinet garantie sans pesticides !
- Obésité infantile. Eteignons la pub pour la malbouffe !

D'autres « goodies » ont été distribués, des loupes et des caches caméra (pour PC portable), afin de protéger la vie privée...

Nos triptyques sur la saisonnalité et « zéro pesticides » ont été mis à la disposition de tous, ainsi que des dépliants pour mettre en garde contre les dérives des réseaux sociaux.

Ce fut une belle après-midi où nous avons rencontré un certain nombre d'adhérents qui n'ont pas hésité à signer les pétitions et auxquels nous avons aussi rappelé l'opération « Energie moins chère ensemble ».

Bien sûr en présentant notre rôle de bénévole nous avons souhaité donner

à certains l'envie de rejoindre notre équipe, représentée sur place par plusieurs bénévoles qu'il convient de remercier pour leur disponibilité.

En conclusion, nous pouvons dire que ce type d'opération de communication, pour une meilleure visibilité de notre association est à renouveler.



Toute la journée les bénévoles se sont relayés pour poursuivre les activités anniversaires, comme la veille avec le même succès pour l'application **QuelProduit ?**, notre « Bar à eaux » les pétitions et les photomatons.

*

18 octobre, sur leur parking, bien sûr comme chaque fois dans le strict respect des contraintes sanitaires.

Tout au long de la journée les bénévoles se sont relayés pour inviter les clients du magasin à découvrir nos activités, dont celles organisées pour fêter les 70 ans. Un message sur notre présence a même été diffusé à l'intérieur du magasin. Certes les clients avaient comme préoccupation les achats pour lesquels ils étaient venus, mais néanmoins nos invitations à découvrir nos activités ont eu un certain succès.

*

en date du 12 octobre et rappelé quelques 72 h avant la première manifestation.

Néanmoins l'opération 70 ans se poursuit avec notamment le recueil de signatures des pétitions tant à Dijon que dans les permanences décentralisées mais aussi sur notre site.

Nous vous invitons dès maintenant à signer ces pétitions sur notre site internet :

<https://cotedor.ufcquechoisir.fr/>

Pour le Comité d'organisation
Pierre GUILLE



Comme nous avons eu la chance de bénéficier de la présence du Van sur Dijon, pendant trois jours, nous avons sollicité des Grandes surfaces telles que Carrefour à Quétigny ou

*

Remerciements particuliers à Gérard LARCHE, notre chauffeur qui a hébergé le Van chez lui et en a assuré les différents déplacements, depuis le 15 au soir, en allant le récupérer à Chalon-sur-Saône, le samedi 16, le dimanche 17 et le lundi 18 jusqu'au soir où un autre chauffeur est arrivé depuis Besançon, pour le convoier en Franche Comté, afin de poursuivre le parcours vers le Grand Est.

Nos remerciements s'adressent aussi à la quinzaine de bénévoles, très motivés et qui se sont relayés pendant ces trois journées.

Quelques chiffres pour illustrer notre participation à Dijon aux 70 ans de l'UFC-Que-Choisir :



Leclerc à St-Apollinaire, mais devant le refus de stationnement sur leur parking nous nous sommes rapprochés de IKEA qui a tout de suite accepté notre présence, le lundi

*

Plus de 200 visiteurs, 243 signataires de pétitions (58 pour une eau du robinet sans pesticides, 70 contre le démarchage téléphonique, 67 pour la suppression de la TVA sur les taxes énergétiques et 48 contre la malbouffe). 82 dégustateurs d'eaux dont 45 % ont reconnu effectivement l'eau du robinet.

Un regret : concernant la couverture médiatique, certes nous avons eu la malchance que pendant cette fin de semaine se déroulaient des épreuves sportives internationales (Marathon des vignes et compétition de rollers), mais nous regrettons que les médias n'aient pas relayé les informations données par communiqué de presse

UFC-Que-Choisir de Côte-d'Or

2, rue des Corroyeurs - Boîte N 14 - 21000 DIJON

Tél. : 03 80 43 84 56

Courriel : contact@cotedor.ufcquechoisir.fr

Site : <http://cotedor.ufcquechoisir.fr>

Facebook : UFC-Que-Choisir-de-Côte-d'Or

Twitter : @21_ufc

Membres du Bureau :

Présidente : Odette Mairey
Vice-Président : Joël Decluy

Trésorière : Isabelle Faivre
Secrétaire : Michèle Benoit-Lopez

Trésorier Adjoint : Régis Vergnes
Secrétaire Adjoint : Bernard Lafarge

Membres du Conseil d'Administration : Alain Bazot - Michèle Benoit-Lopez - Gérard Clémencin - Joël Decluy - Isabelle Faivre - Marie-Claire Fournier - Michèle Gerbeau - Pierre Guille - Bernard Lafarge - Gérard Larché - Marcel Louvet - Jean-Claude Lovato - Odette Mairey - Michel Moreau - Régis Vergnes

Service Administratif : Sophie Darmigny

Directeur de publication : Odette Mairey

Imprimeur : ICO - 17-19, rue des Corroyeurs - 21000 Dijon - Tél. : 03 80 50 92 70

Informations judiciaires



Privilégier la pré-plainte en ligne

La période de confinement limitant les déplacements a été l'occasion de mettre en place une nouvelle procédure de dépôt de plainte, à savoir la pré-plainte en ligne qui a l'avantage de la rapidité et du gain de temps pour le plaignant et pour le gendarme ou le policier qui enregistre la plainte.

A cet effet a été ouvert un site « pré-plainte en ligne.gouv.fr » où l'on trouve un formulaire à remplir avec le nom de sa ville, pour en retour connaître le service de police ou de gendarmerie le plus proche et de répondre en quelques minutes aux questions habituellement posées.

Le plaignant est contacté dans les 24 h pour convenir d'un rendez-vous avec le service concerné, le

fonctionnaire de Police ou de Gendarmerie disposant à l'avance des éléments de la plainte, celle-ci est traitée très rapidement.

Par ailleurs cet article est l'occasion de rappeler qu'il existe une brigade numérique de la Gendarmerie (B-Num), que n'importe quel usager peut joindre soit via une bulle de tchat, soit via le formulaire contact gendarmerie.

Afin de faciliter l'accès au tchat, il suffit de taper dans votre navigateur : « [contacterla-gendarmerie.fr](https://www.contacterla-gendarmerie.fr) ».

Enfin, si comme de nombreux internautes vous recevez un ou des mails provenant soit de la Gendarmerie, soit de la Police vous informant que vous allez être poursuivi pour pédophilie ou

autre délit, sachez qu'il ne faut pas ouvrir ces mails qui ne sont que des pièges visant à vous faire peur et à vous soutirer de l'argent. N'hésitez pas à les communiquer à la B-Num sachant que des recherches sur l'origine de ces mails sont actuellement en cours au niveau national.

Sources article du BP du 15 novembre 2021

Pierre GUILLE



Réflexions sur une situation inédite



Après ces mois de pandémie et de contraintes diverses il est difficile de reprendre une vie normale.

Le travail des bénévoles en santé a été perturbé par le blocage de nombreux services et les relations sociales dans le monde de la démocratie sanitaire en ont beaucoup souffert.

La multiplication des visioconférences, si elles permettent d'éviter des contacts à risques contagieux, ont isolé beaucoup de personnes et donné l'illusion d'un bon fonctionnement.

Enseignant pendant 25 ans, je me suis souvent opposé aux technocrates qui pensaient que l'on pouvait former sans formateur (avec un ordinateur) : que ce soit pour débattre ou former, le principe est le même : au-delà des échanges, une alchimie mystérieuse uni les professeurs et leurs élèves, l'animateur et son groupe. Ainsi la gestuelle, les mimiques, le fonctionnement du groupe, sont autant de signaux pour l'animateur que son groupe a besoin d'une adaptation de l'animation. Rien de tout cela ne transparait dans les visioconférences dont on nous abreuve.

De même, lorsqu'un groupe se réunit pour travailler, les "à-côtés" du fonctionnement sont souvent autant riches d'enseignements que le programme défini. La question posée au café, que l'on n'a pas osé exprimer devant le groupe, les débats qui reprennent quand il n'y a plus de formalisme officiel, autant de messages échangés qui enrichissent le groupe et le font

progresser. Des liens d'estime et d'amitiés pouvant se créer et renforcer l'efficacité du groupe.

Une autre idée reçue est que l'animateur se sert de supports et n'a donc pas besoin d'être un spécialiste. En fait les expériences et les connaissances s'enrichissent mutuellement. Au-delà du programme et des supports, l'animateur apporte expérience et savoir-faire. L'absence de ces qualités rendant la prestation insipide.

Vous avez donc compris que je souhaite, pour toutes ces raisons, que nous retrouvions une vie normale et des réunions sympathiques entre gens de bonne compagnie.

Et la démocratie sanitaire dans tout cela :

- Un point des représentants des usagers en établissements nous montre que nous sommes très présents en Côte-d'Or, un peu en Saône-et-Loire, dans le Doubs et dans l'Yonne, mais absents dans les établissements des 4 autres départements de Bourgogne-Franche-Comté.
- Un nouveau directeur a été nommé à la CPAM de Côte-d'Or, il vient du Doubs et s'appelle : Lilian Vachon.
- Beaucoup de débat sur la "e-santé" (l'intégration de l'informatique et du numérique dans les activités en santé) : la panne des numéros d'urgence pendant plus de 24 h laisse rêveur sur notre capacité à maîtriser les outils et sur la sous-traitance d'activités régaliennes.

- En même temps le volume des téléconsultations a explosé, au-delà de toutes les prévisions, apportant un réel service dans les zones sous-dotées en médecins.

- Des bénévoles "représentants des usagers" peuvent se porter candidat pour le renouvellement des membres de la CRSA (conférence régionale santé autonomie BFC).

- En 2022 le DMP (dossier médical partagé) va devenir la règle et sera automatiquement créé par la CPAM dans le cadre sécurisé du fichier des données de santé : la problématique aujourd'hui vient du peu d'empressement des professionnels de santé à l'adopter (problèmes de logiciels et de financement).

G. LARCHE



Echos (de) l'eau



L'actualité estivale et automnale distingue une nouvelle fois l'état du forage du Pavillon mais aussi de la rivière Norge et souligne la réactivation des commissions locales de l'eau du département.

Le forage Pavillon est toujours pollué et la Norge ?

Les messages de l'année 2021 de l'Agence Régionale de Santé adressés aux communes alimentées par le forage du Pavillon sont toujours aussi peu rassurants : « *L'eau distribuée est non-conforme, suite à des dépassements de la limite de qualité... Ces dépassements n'engendrent pas de restriction des usages de l'eau* ».

23 août : « *pour le **métabolite de pesticide Métolachlore-ESA**. Un suivi renforcé est mis en place* » : **Métola- « score » : 0,21 microg/litre** et score des **pesticides totaux : 0,312 microg/litre**.

25 octobre : « *pour le **pesticide métolachlore et son métabolite le métolachlore-ESA**... La distribution de l'eau peut se poursuivre dans un cadre dérogatoire et sur une période limitée dans le temps. Une demande de dérogation doit être déposée* » : et on frôle la limite de qualité pour les **Pesticides totaux : 0,486 microg/litre**...

8 novembre : « *pour le **métabolite de pesticide ESA Métolachlore**... »* : si la dose paraît faible (0,13), l'ARS oublie de signaler un dépassement plus conséquent, celui d'un autre herbicide, le **bentazone à 0,227**.

La coupe était pleine, écrivions-nous dans V&S de juin... elle déborde.

Et pour la Norge, on ne sait finalement toujours rien sur l'origine de la pollution bactériologique qui a gravement affecté cet été la qualité de l'eau de cette rivière, sur quelques kilomètres depuis sa source. Ni les usagers que l'UFC-Que-Choisir de Côte-d'Or représente dans les instances de gestion de ce sous-bassin versant de Norge-Tille, ni les associations environnementales, ni la fédération départementale de la pêche et de la protection des milieux aquatiques n'ont obtenu la moindre explication officielle sur l'agent responsable. Des rumeurs plus ou moins crédibles mettant en cause des fuites de réseaux d'eaux usées, des épandages d'effluents de méthanisation, des cadavres de chenilles défoliatrices ont circulé. Des experts ont analysé la rivière (DREAL, BRGM, Syndicat d'eau...) mais les conclusions de leurs rapports ne sont toujours pas diffusées au grand public et surtout à ceux qui attendent une clé de compré-

hension : les riverains qui ont été gênés par les odeurs pestilentielles ou les pêcheurs déçus par un tel niveau de destruction de la vie de la rivière.

L'UFC-Que-Choisir de Côte-d'Or demande que toute la lumière soit rapidement faite sur cette mystérieuse pollution : au besoin, elle saisira la préfecture et la CADA pour avoir accès aux études qui ont été commanditées.

Les commissions locales de l'eau réactivées

L'UFC-Que-Choisir de Côte-d'Or participe à plusieurs commissions locales de l'eau (C.L.E.) qui viennent d'être renouvelées par arrêtés préfectoraux du 23/08 et du 23/09, après désignation des élus issus des dernières élections.

C.L.E. du bassin de l'Ouche : Jean-Patrick Masson, président, assisté de 3 vice-présidents (Patricia Gourmand, Antoine Hoareau et Jean-Pierre Perrot) élu le 15/10, annonce le programme pour 2021-2025 : évaluation de 8 ans d'application du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (S.A.G.E.) actuel, centrée sur l'impact du changement climatique sur la disponibilité de la ressource et les débits d'étiage des cours d'eau, la conservation des milieux, les volumes maximums prélevables



pour les besoins des usagers (eau potable, irrigation agricole,...). Ensuite, un débat collectif sera engagé sur la révision du S.A.G.E. (mise en compatibilité avec le SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027) et l'élaboration d'un plan de gestion de la ressource en eau (P.G.R.E.), dont la constitution des stockages d'irrigation, en rappelant que le bassin de l'Ouche se situe en zone déficitaire (classé en zone de répartition des eaux Z.R.E. depuis 2010).

C.L.E. du bassin de la Vouge : Florence Zito, élue présidente (Guy Morelle et Damien Beaumont vice-présidents) a installé la nouvelle C.L.E. le 18/10. Un échange sur la stratégie à adopter pour 2021-27 pour prendre en compte le changement climatique retient également un bilan du P.G.R.E. adopté en 2014, la révision du S.A.G.E. de ce bassin, la modification des volumes prélevables et pour « améliorer la résilience », la constitution d'un projet territorial de gestion des eaux (P.T.G.E.) en 2024. Les constats de la dégradation des débits minimums biologiques du ruisseau de la Vouge sont en effet préoccupants (voir photos ci-dessus).

Inter C.L.E. Vouge-Ouche : installée le 22/11 et présidée par Jean-Patrick Masson (Florence Zito vice-présidente), elle a vocation à gérer la nappe de Dijon Sud depuis 2009, ressource souterraine commune aux 2 bassins. Une démarche P.T.G.E. spécifique à cette nappe sera engagée : diagnostic des besoins des divers usages, actions d'économie et de recharge de la nappe (désimperméabilisation des sols urbanisés par exemple). Des ouvrages de stockage pour l'irrigation seront envisagés, à l'image du projet initié par le Conseil départemental à Perrigny-lès-Dijon en cours de réalisation pour le développement d'une zone maraîchère bio de 15 hectares.

C.L.E. du bassin de la Tille : une réunion prochaine est annoncée.

Situé aussi dans la Z.R.E., le S.A.G.E. a été adopté seulement en 2020.

En raison du classement Z.R.E. de l'ensemble des bassins Ouche, Tille, Vouge et nappe de Dijon-Sud et du constat que sur toutes ces années récentes (2017 à 2020) des arrêtés de restrictions d'usage sont pris, plusieurs élus demandent au préfet que soit élaboré un P.T.G.E. unique, ce regroupement étant également soutenu par l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée.

Le baromètre 2020 de la qualité de l'eau potable en Côte-d'Or

L'Agence régionale de santé (A.R.S.) a présenté son rapport annuel sur les résultats des contrôles sanitaires 2020 de 355 unités de distribution (U.D.I.) devant le Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).

58 % des U.D.I. sont exploitées en régie et 80 % alimentent moins de 1 000 habitants : « ce morcellement rend plus difficile la protection des ressources et la sécurisation de l'alimentation en eau... ».

La **qualité microbiologique** a été très bonne pour 97,7 % de la population. Mais plus de 3 000 habitants (30 U.D.I.) ont consommé une eau non conforme, ponctuellement ou très fréquemment. La turbidité n'est pas préoccupante en Côte-d'Or : moins de 3 % de non conformités relevées quand la ressource souterraine est d'origine karstique.

L'A.R.S. souligne que la **qualité chimique** demeure conforme pour la teneur en **nitrate** chez 99,9 % des habitants mais que « **la situation s'est dégradée fortement en 2020** ». 60 petites U.D.I. dépassent occasionnellement ou

fréquemment la norme de 50 mg par litre, les aléas climatiques augmentant leur vulnérabilité et les mesures préventives sont insuffisantes pour assurer le respect de la directive Nitrates (France mise en demeure par la Commission européenne sur ce non-respect). Si on plaçait la barre « bonne qualité » à 25 mg/litre, 110 000 habitants (21 %) en seraient exclus.

Si 97,5 % des consommateurs boivent une eau conforme, 10 000 (23 U.D.I.) subissent des dépassements récurrents des limites de qualité pour les **pesticides** (plus de 30 jours par an), sachant par ailleurs que toutes les petites U.D.I. ne sont pas contrôlées chaque année (« la fréquence analytique est fonction de la population et du débit utilisé). 37 réseaux sont équipés de filtres protégeant curativement 250 000 habitants du risque d'ingestion de pesticides.

L'UFC-Que-Choisir de Côte-d'Or continuera à dénoncer l'absence de réelles mesures préventives (rappel de nos exigences pour le forage du Pavillon) et la facilité du recours aux solutions curatives plus coûteuses. Elle invite les consommateurs à surveiller l'affichage (obligatoire) de la qualité de l'eau en mairie ou à consulter le site spécialisé de l'A.R.S. et la carte interactive d'UFC-Que-Choisir mise à jour début 2021.

<https://orobnat.sante.gouv.fr/orobnat/afficherPage.do?methode=menu&usd=AEP&idRegion=27>

<https://www.quechoisir.org/carte-interactive-qualite-eau-n21241/>

Gérard CLEMENCIN

Suite de l'offre « Contrat Multi-services » ORVITIS

Comme dit en décembre 2020 le Bailleur social a proposé aux locataires dépendant de l'Agence de DIJON une expérimentation à compter du 1^{er} mai 2021 dans le cadre d'un « contrat multiservices signé avec la Sté UNICIA.

Pour mémoire il s'agit d'un contrat d'entretien de type curatif et préventif, destiné à assurer le maintien en bon état d'usage, de fonctionnement et de sécurité des équipements et installations couverts par les différents corps de métiers, par la vérification, l'entretien et la réparation jusqu'au remplacement si nécessaire moyennant le **paiement de 8,52 € par mois.**

Les prestations portent sur les différents corps de métiers : robinetterie, plomberie, électricité, alimentation gaz (réseau intérieur et robinet), menuiserie, serrurerie, quincaillerie, détecteurs autonomes avertisseurs de fumée, nettoyage des logements vacants avant la remise des clés à un nouveau locataire, chauffage individuel (hors gaz / fuel / bois), et la ventilation (nettoyage des bouches).

Le contrat prévoit des délais d'intervention en fonction du caractère urgent ou non allant de 4 heures à 5 jours ouvrés.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Des circonstances indépendantes de la Sté ont entraîné des retards important ne serait-ce qu'au niveau des appels téléphoniques au **n° dédié 03 85 46 83 85** non aboutis avec pour conséquence un démarrage effectif en juillet...

Mais force est de constater que les interventions de toute sorte sont loin de répondre aux conditions du contrat que ce soit en matière de délais, de prise de rendez-vous sur des plages horaires beaucoup trop larges imposant une présence inutile au locataire... Le gros problème tient au fait de la mauvaise qualité des prestations, soit par incompétence des intervenants, soit par manque de matériel et au fait que l'on demande à un électricien de faire de la plomberie et de la menuiserie et réciproquement.

C'est pourquoi votre association ayant dénoncé les nombreuses

réclamations reçues a obtenu que l'extension de l'expérimentation, aux autres Agences ORVITIS du Département, prévue en mai 2022 soit reportée à 2023 sous réserve d'amélioration de la qualité des interventions et d'un plus grand professionnalisme.

Pour évaluer ces changements nous avons besoin de connaître les réclamations des locataires ayant « bénéficié » des interventions de cette Société, mais aussi du côté positif et de l'intérêt ressenti pour ce type de contrat « multi-services ».

Adressez-nous votre témoignage par mail à l'adresse : contact@cotedor.ufcquechoisir.fr ou déposez un courrier dans notre boîte aux lettres N 14 à la Maison des Associations de Dijon.

Merci de votre concours.

Christian MOCCOZET
et Pierre GUILLE





Gaz et électricité : il y a des économies à faire !



C'est le moment d'attirer votre attention sur votre consommation d'énergie !

En effet, avec l'augmentation du prix du gaz et de l'électricité, il est bon que chaque consommateur puisse faire des économies, afin de réduire sa facture.

Votre Association Locale de Côte-d'Or, vous propose un quizz, afin de répondre à une alternance de 10 questions-réponses concernant le prix de l'énergie, les fournisseurs et comment faire des économies pour réduire le montant de votre facture...

Vous retrouverez ce quizz interactif sur notre site internet <https://cotedor.ufcquechoisir.fr/>

Onglet « **Accueil** », puis « **Consommation Energie** » et « A vous de jouer au Quizz Conso Energie **en cliquant ici !** »

Une Newsletter a également été envoyée aux adhérents ayant une adresse mail.

J-C. LOVATO et J. DECLUY

Le saviez-vous ?



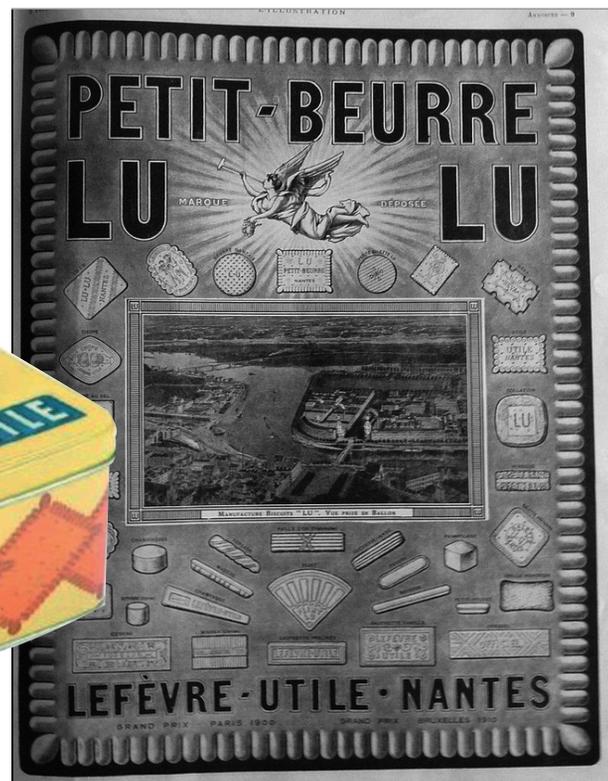
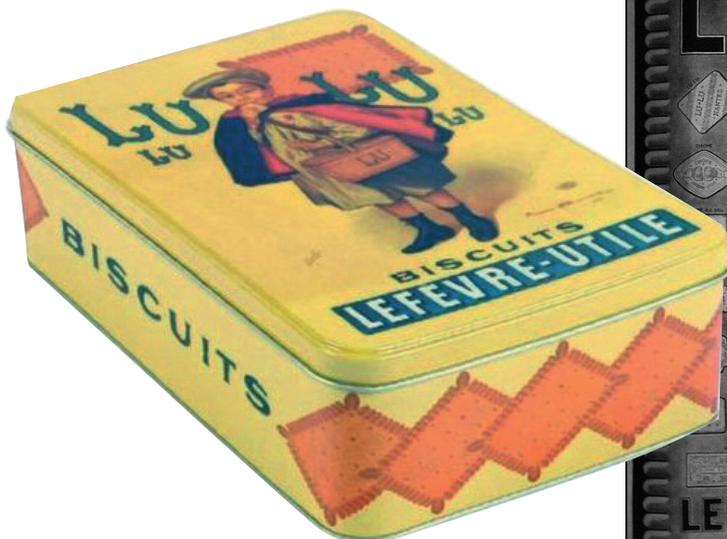
Pourquoi le Petit Beurre LU a 52 dents et 24 points ? Et ce n'est pas tout !

La fabrique initiale de ce biscuit a été créée en 1846 par deux pâtisseries, Pauline Isabelle Utile et Jean-Romain Lefèvre.

Leur plus jeune fils, Louis Lefèvre-Utile invente en 1886 le célèbre « Petit-Beurre LU ». La marque est déposée le 9 avril 1888 au tribunal de commerce de Nantes.

Ce gâteau comporte des indices rappelant le temps qui passe inexorablement :

- Les 4 coins représentent les 4 saisons.
- Les 52 dents représentent les semaines de l'année.
- Le biscuit mesure 7 cm indiquant les 7 jours de la semaine.
- Les 24 petits trous représentent les 24 heures de la journée.
- Enfin, L'épaisseur de 8 biscuits est égale à la largeur, ce qui permet de réaliser un paquet de section carrée. Ainsi, les dimensions du gâteau étaient pensées afin de rationaliser l'emballage, le transport et le stockage : à l'origine boîtes de fer blanc décorées de dessins faisant sa réclame !



Remerciements



M^{me} M.S. - 21000 DIJON

M^{me} M.S. ayant été indûment prélevée d'une somme de 1 200 € a fait appel à notre association pour que nous intervenions auprès de sa banque aux fins de remboursement. Ayant été remboursée, elle nous adresse le message suivant : « Veuillez accepter mes très sincères remerciements et toute ma reconnaissance pour votre aide. Salutations distinguées ».

M^{me} B.G. - 21240 TALANT

Je tiens à remercier la représentante de l'UFC-Que-Choisir, pour son aide au quotidien et

son implication dans son rôle auprès des locataires. Depuis 35 ans que je suis dans mon logement, c'est la première fois qu'un administrateur soit si proche des locataires et nous aide dans nos démarches.

Merci à elle et à son dévouement, il faudrait beaucoup de personnes comme elle pour nous représenter. Votre organisme peut être fier de pouvoir compter sur des administrateurs dévoués à leur tâches.

Je peux vous assurer que de nombreux locataires sont de mon avis et la remercient quotidiennement de tout son dévouement.

M. J.G - 21110 THOREY- en-PLAINE

Je viens remercier le conseiller litige pour son bon accueil et la compétence incontestée qu'il a eue pour mon litige avec Engie Home Service. Sans lui, les problèmes ne seraient pas résolus. Le 22 novembre 2021, l'installateur sous-traitant « Technifluid » est venu reprendre le travail du 17 août 2021.

Les malfaçons ont été refaites : l'évacuation du ballon d'eau chaude et la mise en service du détecteur d'oxyde de carbone. Je le remercie vivement pour ces compétences et son dévouement.

Humour



Bonjour
Je cherche à adopter des
animaux avant Noël S.V.P
Donc si vous avez des
oies, dindes, canards,
saumons, homard,
langoustines
Contactez moi en privé

Si la matière
grise était plus
rose, le monde
aurait moins
d'idées noires.

Pierre DAC

NOS PERMANENCES au 1^{er} janvier 2022

Dijon : 2, rue des Corroyeurs - Boîte N 14 - 21000 DIJON - Tél. 03 80 43 84 56

L'Accueil des consommateurs est ouvert :

- du lundi au jeudi de 9 h-12 h et 14 h-17 h
- le vendredi 9 h-12 h et 14 h-16 h 30
- le samedi de 10 h-12 h 30

Pour le traitement des litiges avec un professionnel, un rdv avec un conseiller du domaine concerné* sera nécessaire en appelant le **03 80 43 84 56** ou par mail à contact@cotedor.ufcquechoisir.fr

*** Domaines concernés :**

Banque, assurance, mutuelle, crédit, placement.
Construction, aménagement immobilier, rénovation, malfaçon.
Internet, téléphonie,

Achats divers, garantie, sav, voyages, loisirs.

Energie.

Automobile.

Logements, copropriétés, locations,.

Santé, environnement.

Auxonne : le vendredi de 9 h à 12 h - Bâtiment des Halles - Salle n° 1.

Beaune : le samedi de 9 h à 12 h - Espace Bretonnière - 1, rue des Vignes derrière les Vérottes.

Montbard : les 2 premiers mercredis du mois de 9 h à 12 h - Centre Social Romai Rolland.

Semur-en-Auxois : le 3^{ème} et 4^{ème} mercredis du mois de 9 h à 12 h - Espace socio-culturel - avenue du mail.

VOIR & SAVOIR

UFC - QUE CHOISIR de Côte-d'Or

2, rue des Corroyeurs - Boîte N14

21000 DIJON cedex

contact@cotedor.ufcquechoisir.fr

**Déposé le 23-12-2021 à distribuer
avant le 31-12-2021**

Pensez à renouveler votre adhésion

*Vérifiez la date limite de validation
sur l'étiquette*

TALANT PDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

BULLETIN D'ADHÉSION

2, rue des Corroyeurs - Boîte N14 - 21000 DIJON Cedex - Tél. 03 80 43 84 56

Je souhaite : adhérer - ré-adhérer

- ADHESION (cotisation annuelle avec abonnement à "Voir et Savoir") : 36,00 €
- RÉ-ADHESION (cotisation annuelle avec abonnement à "Voir et Savoir") : 32,00 €
- COTISATION ANNUELLE DE SOUTIEN (avec abonnement à "Voir et Savoir") au delà de 36,00 €
- ABONNEMENT VOIR ET SAVOIR sans envoi postal (1 an 4 numéros) 6,00 €
- ADHÉSION (simple sans abonnement) 30,00 €
- RÉ-ADHÉSION (simple sans abonnement) 26,00 €
- En cas de litige frais de participation 9,00 €

Nom Prénom

Profession Tél.

Adresse

E-mail

Pour tout don (hors cotisation), nous vous enverrons un **reçu fiscal** correspondant au montant de la donation pour être joint à votre déclaration annuelle de revenus (art. 87 de la loi 81-1660 du 30-12-1981). Ce reçu ouvre droit, pour les particuliers, à une **réduction d'impôt de 66 %** du montant du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.